



lifras
commission
enseignement

INFO ENSEIGNEMENT N°92 DU 04/10/2023

OBJET

Réforme de la formation des encadrants PE

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Moniteurs, Assistants Moniteurs et plongeurs 3 & 4 étoiles.
Mesdames et Messieurs les Présidents de club,

REFORME DE LA FORMATION DES ENCADRANTS PLONGEE ENFANT

La Cellule directrice a proposé au Bureau de l'Enseignement une réforme qui a été validée ce 20 septembre par le Collège des Moniteurs nationaux et qui entre en vigueur dès la publication de cette information enseignement. Cette réforme fera l'objet d'une évaluation en novembre 2024.

FORMATION DES INSTRUCTEURS ET ENCADRANTS PE

Pour les encadrants parents PE et certificateur PE, rien ne change.

POUR LES INSTRUCTEURS BASIQUES PE, PASSERELLE DES INSTRUCTEURS BASIQUE PE LIFRAS VERS UN BREVET D'INSTRUCTEUR PE LIFRAS

- Le brevet d'instructeur basique PE Lifras disparaîtra à terme... Les prérogatives actuelles étaient celles de réaliser des plongées exclusivement en milieu naturel si l'enfant avait 2 plongées en milieu naturel, il ne pouvait réaliser de baptême, ou délivrer un brevet ou une qualification.
- Nous donnons la possibilité de faire une passerelle vers le brevet d'instructeur PE Lifras en participant à la séance piscine de la formation théorique des cadres PE : ils auront ainsi toutes les prérogatives PE. Cette séance aura lieu le dimanche 12 novembre 2023.

DISPENSES POUR LES MONITEURS/AM POUR DEVENIR ENCADRANTS OU INSTRUCTEURS PE LIFRAS

- Les candidats encadrants et instructeurs PE qui ont suivi la formation AM dans les 3 ans précédents la « réforme » (à partir du 25/08/2020) bénéficieront de dispenses pour les cours déjà suivis dans le cursus AM.
- Nous adapterons le planning de la formation théorique pour tenir compte des dispenses. Nous adapterons le questionnaire théorique pour dispenser ces candidats des questions portant sur les matières pour lesquelles ils sont dispensés.

SECURITE SURFACE LORS DES PLONGEES PE

- Les standards actuels prévoyaient la présence d'un instructeur PE sur site lors des plongées en milieu naturel et en piscine.



- Désormais, la présence de l'instructeur PE sur site sera remplacée par :
 - ✓ **En milieu naturel** : l'exigence de la présence d'une palanquée de sécurité surface composée d'un plongeur CFPS au minimum avec du matériel adapté à la plongée enfant à sa disposition. Un moniteur devra être présent sur site.
 - ✓ **En piscine** : la présence au minimum d'un moniteur en ordre de recyclage CFPS est exigée sur place.

PASSERELLE PLONGEUR ENFANT VERS LE BREVET 1*

- Actuellement : une passerelle des plongeurs enfant qui obtiennent le brevet 1* s'ils ont réalisé 5 plongées en milieu naturel. (Fosse, mer, lac) était prévue.
Le constat était qu'il était possible pour certains enfants d'obtenir leur passerelle vers le 1* en plongeant uniquement en fosse (Todi) sans avoir plongé en mer, en carrière ou en lac.
- Afin d'assurer une cohérence avec les adultes et le Mil (candidat NB doit réaliser 5 plongées en milieu naturel, dont la 1ère peut éventuellement être remplacée par 2 plongées en fosse), nous alignons les exigences d'expérience de plongée requises pour le passage de la plongée enfant vers le brevet 1* avec celles exigées des plongeurs non brevetés qui veulent acquérir leur brevet 1*.
- A cette fin, l'enfant devra donc :
 - ✓ **Soit réaliser 2 plongées en fosse et 4 plongées en milieu naturel** (soit en mer, soit en lac, soit en carrière mais pas en fosse).
 - ✓ **Soit réaliser 5 plongées en milieu naturel hors fosse (lac, mer, ...).**

PASSAGE PLONGEE ENFANT – PLONGEE ADULTE

Vous l'aurez constaté, un article a été publié dans l'Hippocampe dernier. Il mentionne différentes pistes pour réaliser la transition de la plongée enfant à la plongée adulte.

PLONGEES EN MILIEU NATUREL EFFECTUEES AVEC DES STRUCTURES ETRANGERES A LA LIFRAS

Jusqu'à aujourd'hui, il n'y avait pas d'assimilation en plongée enfant. Or elle existe pour la plongée adulte, assimilation 1*.

Les plongées effectuées par l'enfant, quelle que soit la structure où ces plongées ont été effectuées, seront désormais valables pour l'homologation de la passerelle vers le brevet 1*

L'objectif est de valoriser ses plongées avec une assimilation et d'harmoniser avec celles réalisées par des adultes.

PREREQUIS A LA FORMATION D'ENCADRANT/INSTRUCTEUR PE : ETRE EN ORDRE DE CFPS

Actuellement, le CFPS était un prérequis avant l'inscription à la formation, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des brevets. Dès lors, nous nous alignons avec les exigences des autres brevets de la Ligue, les candidats devront être en ordre le jour de l'homologation.

FORMATION THEORIQUE 2023

Nous en profitons pour rappeler la formation théorique en hybridation (cours en e-learning à suivre, séance de cours sur Teams le samedi 11 novembre en matinée, cours en présentiel au Centre Adeps de Louvain-La-Neuve le dimanche 12 novembre 2023).

Vous recevrez les informations relatives à l'inscription dans un prochain mail.



	Avant la réforme	Réforme
Leçon d'observation	2 séances d'observation → obligatoires avant la formation théorique	1 leçon d'observation d'un cours en piscine dispensé à des enfants à réaliser avant la formation théorique.
Formation théorique	Pas de changement. Pour rappel, une formation théorique organisée par la Cellule directrice selon les modalités déterminées par celle-ci (cours en ligne, cours en présentiel ou en format hybride) et une évaluation des connaissances théoriques	
Leçon à prêter Et plongée en milieu naturel	<ul style="list-style-type: none">◆ 20 séances piscine → ◆ 1 séance certificative avec 2 instructeurs certificateur PE Lifras en piscine ◆ Recommandation de 2 plongées en milieu naturel (fosse, lac, mer) →	<p>8 séances à réaliser après la formation théorique :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ 5 h de formation :<ul style="list-style-type: none">✓ Sous la responsabilité et la supervision directe d'un instructeur PE Lifras◆ 2 h d'évaluation formative des compétences en piscine :<ul style="list-style-type: none">✓ Sous la responsabilité et la supervision directe d'un instructeur PE Lifras et d'un instructeur certificateur PE Lifras◆ 1 h d'évaluation certificative des compétences en piscine :<ul style="list-style-type: none">✓ Sous la responsabilité de 2 instructeurs certificateur PE Lifras.<p>Le candidat devra satisfaire à l'issue de celle-ci aux compétences. Ceux-ci en attesteront dans un rapport positif.</p>◆ 1 plongée formative en milieu naturel :<ul style="list-style-type: none">✓ Sous la responsabilité et la supervision directe d'un instructeur PE Lifras, évaluée selon une grille d'évaluation des plongées en milieu naturel est disponible sur l'extranet. <p>Normes d'encadrement pour l'évaluation des compétences en Piscine :</p> <ul style="list-style-type: none">● Pour les 2èmes évaluations formatives :<ul style="list-style-type: none">✓ 1 candidat encadrant PE Lifras ou 1 candidat instructeur Lifras pour 1 instructeur PE Lifras et 1 instructeur certificateur PE Lifras● Pour la 3ème évaluation certificative :<ul style="list-style-type: none">✓ 1 candidat encadrant PE Lifras ou 1 candidat instructeur PE Lifras pour 2 instructeurs certificateur PE Lifras.● Pour la plongée formative en milieu naturel :<ul style="list-style-type: none">✓ 1 candidat encadrant PE Lifras ou 1 candidat instructeur PE Lifras pour 1 instructeur PE Lifras qui prend en charge 1 enfant.

**Patrice FINET**Moniteur National - Instructeur CMAS ***
Directeur Technique Fédéral+32477227896
patrice.finet@lifras.bewww.lifras.beLigue Francophone de Recherches et d'Activités Subaquatiques
Rue Jules Broeren, 38 - 1070 Bruxelles - 3225217021 - lifras@lifras.be**lifras**
commission
enseignement